

Réunion du Conseil Municipal du 2 mars 2015

20h

Convoqué le 25 février 2015

Présents : Mmes BARRAQUAND Angélique, BOUVIER Danielle, MM CHINCHILLA Pedro, DUC MAUGE Michel, ESCOFFIER Marcel, Mme EYNARD Edith, MM FERLIN Damien, GERBOUD Franck, GONTIER Hervé, Mme GUIRIMAND Marie-Odile, MM HAINZELIN Pierre, HASTIR Gérard, Mme LEBON Ludivine, MM LAFOREST Jean-Daniel, MILESI Pascal, Mme MILLAR Armelle, M. MORIN Christian, Mmes PERROT Tiffany, TEZIER Evelyne, VALLET Mauricette, VIGNON Isabelle.

Absents excusés : M. GUEUNDJIAN Philippe (procuration à Damien FERLIN), TABUTEAU Vincenzina, (procuration à Danielle BOUVIER)

Madame Tiffany PERROT a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire présente ses sincères condoléances de la part de l'ensemble du conseil municipal à Monsieur Marcel ESCOFFIER, suite au décès de son épouse. Monsieur ESCOFFIER remercie l'assemblée pour toutes les marques de sympathie qu'il a reçues.

1- Approbation compte rendu du conseil municipal du 12 janvier :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2- Avis extension périmètre Natura 2000 :

Par courrier reçu le 30 décembre 2014, la commune a reçu de la Préfecture le dossier concernant le projet du nouveau périmètre Natura 2000 sur lequel le conseil municipal est appelé à donner son avis. Ce projet est l'aboutissement des études démarrées en 2010, chapeautées par un Comité de Pilotage sous la responsabilité de la commune de Saint-Laurent-en-Royans. Une grande majorité des élus actuels, compte tenu du renouvellement des conseils municipaux en mars 2014, n'ayant pas participé à l'élaboration de ce dossier, une réunion d'information a été organisée à l'initiative de la commune de Saint-Jean-en-Royans en janvier 2015.

Le projet du nouveau périmètre Natura 2000 a une superficie, toutes communes comprises de 2180 ha (contre 1 235 ha auparavant) avec la dénomination de « Monts du Matin, Combe Laval et Val Sainte Marie » et comme critères :

- calage sur les périmètres règlementaires protégés (site classé de Combe Laval et réserve biologique intégrale du Val Sainte Marie)
- recadrage sur la base des connaissances acquises relatives aux habitats d'espèces communautaires
- exclusion des parcelles urbanisées ou susceptibles de l'être à court terme et sans enjeu environnemental

et des mesures de gestion pouvant être mises en place :

- mesures agro-environnementales adaptées dans le cadre d'un PAEC
- une gestion forestière respectueuse des habitats et espèces passant par l'accompagnement des propriétaires forestiers
- la préservation des habitats et espèces les plus fragiles
- une prise en compte des enjeux naturalistes dans l'organisation et pratique sportive ou de loisirs.

Le Maire rappelle que le site de Combe Laval représente la plus grande reculée géographique d'Europe et qu'il est protégé en tant que site classé en raison de son grand intérêt géographique. Bien que le projet de nouveau périmètre Natura 2000 soit une opportunité pour la commune de confirmer son engagement en faveur des milieux sensibles et de la préservation de la biodiversité, il lui paraît difficile de se positionner sur l'ensemble du territoire concerné.

Il appelle les conseillers à donner leur avis sur le nouveau périmètre Natura 2000 :

- **6 pour** (MM. CHINCHILLA, DUC MAUGE, ESCOFFIER, Mme GUIRIMAND, M. HAINZELIN, Mme TEZIER)
- **10 contre** (Mme BOUVIER, MM. FERLIN, GERBOUD, GONTIER, GUEUNDJIAN, HASTIR, Mme LEBON, MILESI, Mmes PERROT, TABUTEAU)
- **7 abstentions** (Mmes BARRAQUAND, EYNARD, M. LAFOREST, Mme MILLAR, M. MORIN, Mmes VALLET, VIGNON).

3- Création parc « Big Swing » :

Monsieur le Maire présente le projet de création d'un parc « Big Swing » balançoires géantes et accrobranche sur le site des étangs.

Ce projet permettrait une valorisation du site laissé à l'abandon depuis de nombreuses années, un attrait touristique supplémentaire pour la commune (estimation de 10 000 entrées sur la saison : ouverture de Pâques à la fin des vacances de la Toussaint) et une création d'emplois saisonniers (de 4 à 10 suivant la saison). Une partie du parc peut être opérationnelle en été 2015, la totalité en 2016.

Le Maire précise qu'une partie du site restera librement accessible à la population, que l'association de pêche a été concertée et qu'elle est favorable au projet.

Il demande au conseil municipal de délibérer sur :

- un accord de principe pour la création du parc « Big Swing »
- l'autorisation d'entreprendre les démarches concernant la mise en location des terrains nécessaires à cette activité

L'ensemble du conseil est séduit par l'idée, le débat s'engage :

- le site est-il le plus approprié ?
- n'existe-il pas un lieu plus adapté à cette activité ?
- crainte que la partie accessible gratuitement soit trop restreinte et que la partie concédée soit inaccessible aux Saint Jeannais durant la saison
- demander une compensation pour les St Jeannais (tarif réduit)
- étudier la possibilité de mixer le projet avec l'étude de valorisation des étangs menée par l'agence Racines.
- projet pas assez mûr
- la commune doit se dégager de toute responsabilité
- saisir l'opportunité d'une activité attractive à proximité du centre ville
- point de départ d'un aménagement du site qui en a grandement besoin

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 5 contre (Mmes GUIRIMAND, TEZIER, MM ESCOFFIER, HAINZELIN, CHINCHILLA), 5 abstentions (MM MILESI, LAFOREST, Mmes BOUVIER, TABUTEAU, MILLAR)

- **donne un accord de principe, pour la réalisation du parc « Big Swing » sur le site des étangs**
- **autorise le Maire à entreprendre les démarches concernant la mise en location des terrains nécessaires à cette activité**

4- Tarif spécial emplacements terrain de camping dans le cadre du festival des Musicales :

Dans le cadre du festival des Musicales (musiques mécaniques) qui se déroulera sur la commune le premier weekend d'août, le Comité des Fêtes, organisateur de la manifestation a demandé la gratuité des emplacements pour 3 nuitées, vendredi 31 juillet, samedi 1^{er} et dimanche 2 août, pour les tourneurs qui logeront au camping municipal. Cela représentera 10 à 12 emplacements.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour accorder la gratuité des emplacements pour 3 nuitées, vendredi 31 juillet, samedi 1^{er} et dimanche 2 août, pour les tourneurs qui logeront au camping municipal dans le cadre du festival des Musicales.

5- Convention cadre de participation financière avec le Centre National de Formation des Personnels territoriaux :

Le Centre National de Formation du Personnel Territorial (CNFPT) propose un panel de formations au personnel territorial financé en grande partie par une cotisation patronale sur les salaires (6 280€ en 2014 pour la commune). Ces besoins en formation sont en croissance significative comme tenu en particulier de l'évolution des missions. Afin de proposer une offre adaptée, la délégation Rhône Alpes du Centre National de (CNFPT), a augmenté et diversifié ses actions de formation donnant lieu à une contribution des collectivités hors cotisations (formation sur site intercommunales, formations spécifiques ex : CERTIPHYTO. Elle propose de signer une convention cadre de participation financière entre la commune et le CNFPT.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour signer une convention cadre de participation financière avec le CNFPT pour les actions de formation soumises à participation financière de la commune.

6- Contrat maintenance défibrillateurs :

La commune a fait l'acquisition en 2013 de 2 défibrillateurs (situés à la mairie et au camping municipal). Afin d'en assurer le bon fonctionnement et l'entretien, le Maire propose de signer un contrat de maintenance avec le Société DUPONT MEDICAL.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour signer un contrat de maintenance avec la société DUPONT MEDICAL concernant les défibrillateurs d'une durée 1 an renouvelable par tacite reconduction sans excéder une durée totale 5 ans.

7- Convention prêt véhicule par l'EHPAD La Matinière :

L'EHPAD « La Matinière » propose de mettre à disposition de la commune, par convention, un véhicule 9 places dans le cadre de besoin de déplacements en lien avec ses activités sociales et culturelles.

Ce véhicule, servira par exemple, à assurer le transport des élèves d'une classe Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune du lycée de Mondy qui interviendra début mars sur le site des étangs (cf. conseil municipal du 8 décembre 2014).

Accord du conseil municipal à l'unanimité, pour signer une convention avec l'EHPAD La Matinière concernant la mise à disposition d'un véhicule 9 places, pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir dépasser la durée d'utilisation du véhicule concerné.

8- Demande subvention Agence de l'Eau :

Dans le cadre de l'appel à projet 2015 de l'Agence de l'Eau sur les économies d'eau, la commune va déposer un dossier afin d'établir un inventaire du patrimoine réseau et définir un plan d'action d'amélioration lorsque le rendement du réseau est inférieur au seuil minimum fixé par décret c'est-à-dire entre 65 et 80%.

Le budget prévisionnel pour la constitution de ce dossier et du plan d'action s'élève à 14 800 €. L'Agence de l'Eau peut participer à hauteur de 50%.

Accord du conseil municipal à l'unanimité, pour solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'appel à projet 2015 pour l'établissement de l'inventaire du patrimoine réseau et définir un plan d'action d'amélioration lorsque le rendement du réseau est inférieur au seuil minimum fixé par décret.

9- Attribution nom école maternelle :

A l'occasion du centenaire, en 2013, il a été décidé de donner un nom à l'école maternelle. Un comité de pilotage a réalisé un recensement et fait une présélection, 3 propositions ont été retenues.

Lors du conseil municipal du 6 mai 2013, le conseil a choisi à l'unanimité le nom de Marie Carpentier. Cette décision doit être entérinée par une délibération.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour valider l'attribution du nom de Marie Carpentier pour l'école maternelle.

10- Questions diverses et informations :

- suite au départ de la région de Monsieur BALLOT, c'est madame Odile GIRBES, ancien cadre infirmier de l'hôpital de Grenoble qui a été nommée administrateur de l'EHPAD La Matinière.

- Monsieur ESCOFFIER regrette qu'il n'y ai pas eu plus de représentants de la commune lors des ateliers thématiques sur la mutualisation organisés par la Communauté de Communes.

- la commission des finances est prévue le mardi 7 avril à 19h00 une convocation sera envoyée.

- prochain conseil municipal prévu le lundi 13 avril (vote du budget)

- bien qu'elle soit classée en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) la commune ne percevra pas les 40€ par élèves (soit 9 560€ pour l'année scolaire 2014/2015) annoncés dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Pédagogique). Cette aide est attribuée à 6000 commune « cibles » dont Saint-Jean ne fait pas partie.

- les aménagements prévus par la commune au clos Lambert, pose de la grille, suivent leur cours. La deuxième phase de travaux prévus par DAH (construction de logements) sera terminée courant 2016.

- suite aux dégâts des eaux dans les locaux (propriété de la commune) occupés par l'OTSI, les employés ont informé Monsieur FERLIN de leur prochain déménagement sur Saint Nazaire le temps des travaux. Il est nécessaire de garder une antenne de l'OTSI sur Saint Jean, des solutions seront proposées pour un hébergement temporaire.

La séance est levée à 22h00